

ET LE MOYEN D'IDENTIFIER LE DISCOURS INDIRECT LIBRE DANS LES CONTES DE PERRAULT ? RÉFLEXIONS SUR LA PONCTUATION ET LA VARIATION

Cyrille FRANÇOIS

Université de Lausanne

EFLE

RÉSUMÉ

Forme peu courante dans les Histoires ou contes du temps passé de Perrault, le DIL est en outre difficile à identifier et à délimiter en raison d'une ponctuation moins normée et régulière au XVII^e siècle que de nos jours. L'affaire se complique encore lorsque les éditions et le manuscrit présentent d'importantes variations. D'un point de vue fonctionnel, le DIL n'est pas utilisé en premier lieu pour représenter l'intériorité des protagonistes, mais plutôt pour offrir plus de fluidité à la narration en faisant l'économie du discours citant des DD et DI.

ABSTRACT

An uncommon form in Perrault's Histories or Tales of the Past, free indirect speech is also difficult to identify and delimit, since 17th century punctuation was less standardized and regular than today. It is even more complicated when the different editions and the manuscript present important variations. From a functional point of view, free indirect speech is not used primarily in order to represent the inner self of the protagonists, but rather to offer more fluidity to the narration by avoiding the inquit of the direct speech and indirect speech.

1. INTRODUCTION

Dans son chapitre sur « L'évolution du style indirect libre dans la littérature française », Marguerite Lips consacre moins d'une page aux contes de Perrault, dans lesquels elle considère que le discours indirect libre est rare. On ne s'en étonnera guère, sachant que, quelques pages plus loin, elle affirme : « Au dix-septième siècle [...] le style indirect libre est constitué, mais on ne sait qu'en faire ; l'esprit du temps lui est contraire [...] » (1926 : 148).

S'il est possible, selon la chercheuse, de trouver du DIL au XVII^e siècle, il semble en revanche que ce soit un peu « par accident », en dehors du cas bien à part que constituent les *Fables* de La Fontaine. La rareté du DIL dans les contes de Perrault interpelle néanmoins Lips, « puisqu'ils sont pleins de petits discours » (1926 : 136). Toutes les conditions lui semblent réunies pour trouver du DIL. Il est nécessaire de revenir sur ces quelques « accidents » afin d'observer comment ils fonctionnent, en cherchant à savoir pourquoi le DIL est utilisé dans ces cas-là et pourquoi la forme n'est pas plus exploitée.

Comme Lips, Jean-Michel Adam souligne la rareté du DIL chez Perrault, mais avec un autre type d'argumentation : comme la forme est fréquente chez La Fontaine ou La Bruyère, on pourrait s'attendre à ce qu'elle le soit également chez Perrault. La rareté aurait ainsi « pour effet une pertinence narrative particulière de la pensée de cette forme » (2005 : 39). On sait en effet à quel point Perrault s'est inspiré de La Fontaine et s'est mesuré à lui par ses contes (voir notamment Zuber in Perrault 1987 et Escola 2005). En témoignent par exemple les discours préfaciels de Perrault, l'intertextualité à l'œuvre dans les contes ou l'importance donnée aux moralités. L'analyse souligne également que ce jeu avec les *Fables* s'observe jusque dans la mise en page des contes (François 2017 : 61 *sq.*). Perrault s'est-il moins intéressé au DIL que La Fontaine en raison d'une différence de genre ? Ou parce que ses textes sont écrits en prose et que les vers exploiteraient plus le DIL afin d'éviter la multiplication des verbes introducteurs ? Ou n'a-t-il, comme le suggère Lips, pas vraiment reconnu la forme ?

L'étude des exemples relevés par Lips et Adam invite par ailleurs à s'intéresser à la forme que prennent les énoncés au DIL. En effet, si ce type de discours est plutôt rare dans le corpus des contes de Perrault, il est également difficile à identifier. Les indices relevés habituellement par les spécialistes (changement de temps verbal, ruptures syntaxiques, phrases exclamatives et interrogatives, emploi, dans le cotexte immédiat, de verbes de parole ou de pensée, etc.) sont en partie pertinents, mais l'irrégularité de la ponctuation pose un certain nombre de problèmes, notamment pour délimiter l'étendue du DIL. De même, les variations d'une édition à l'autre ou entre le manuscrit et l'édition *princeps* poussent parfois à relire certains segments d'une autre manière.

En s'appuyant sur les exemples relevés par Lips et Adam, il s'agira de mettre au jour ces difficultés et de montrer que des segments clairement identifiés comme DIL par ces chercheurs révèlent encore quelques surprises.

2. UN CAS EXEMPLAIRE ?

Lips cite deux exemples de DIL dans les contes de Perrault. Le premier est en fait tiré de la nouvelle en vers *Griselidis* et le second de *La Belle au*

bois dormant. Ce dernier est particulièrement intéressant pour notre problématique, car son statut n'est pas aussi clair qu'il n'y paraît.

Après le réveil de la princesse, le prince l'épouse et la ramène dans son royaume, où il vient de devenir roi. Voici l'extrait cité par Lips, avec soulignement par la chercheuse du segment identifié comme DIL :

- (1) Il laissa la régence du royaume à la reine sa mère, et lui recommanda fort sa femme et ses enfants : **il devait être à la guerre tout l'été** ; et, dès qu'il fut parti, la reine mère envoya sa Bru et ses enfants à une maison de campagne dans les bois. (Perrault 1875 : 92 ; cité par Lips 1926 : 136)

Si Lips n'analyse pas le cas en détail, on peut relever plusieurs indices qui la poussent sans doute à considérer ce segment comme un DIL : il s'agit d'un énoncé à l'imparfait entouré de passés simples ; il contient un pronom de troisième personne ; il est introduit par un double point¹ ; le cotexte immédiat présente un verbe de parole (*recommander*) qui invite à placer le segment dans le contexte d'un dialogue (non représenté). Ces indices formels sont confortés, du point de vue interprétatif, par le lien logique entre le fait de s'absenter et celui de confier sa famille à un protecteur.

On peut également s'interroger sur la valeur du verbe « devoir ». Commentant plus haut un extrait de Gide, Lips écrit : « *Devait* marque la supposition ; or, cette idée ne s'explique bien que de la part du personnage et non pas de l'auteur » (1926 : 66). Cette explication pourrait aussi s'appliquer ici, car le narrateur des contes ne s'aventure pas, d'habitude, à faire des suppositions. On pourrait se demander s'il ne faut pas plutôt y voir un futur prospectif, signe d'une « anticipation sur un avenir déjà connu du narrateur » (Maingueneau 2010 : 120). C'est peu probable, puisque, lorsque la fin du conte approche, le roi rentre plus tôt que prévu (« qu'on n'attendoit pas sitost »). Le verbe « devoir » peut aussi exprimer une modalité déontique ou aléthique plutôt qu'une supposition, mais l'énoncé pourrait là aussi être pris en charge par le narrateur, qui organiserait son récit en fonction d'éléments inconnus du lecteur, autant que par le roi, qui annoncerait ses obligations militaires à sa mère. Quoi qu'il en soit, Lips considère cet énoncé comme un DIL. Or, cette forme de représentation de discours autres n'étant « reconnaissable », pour la chercheuse, que s'il n'y a pas de double interprétation possible, il ne fait aucun doute pour elle qu'il s'agit d'une parole représentée du roi.

Moins catégorique que Lips, Adam considère cet exemple « proche du DIL » (Heidmann & Adam 2010 : 295). Cette précaution s'explique par des raisons philologiques : Lips et Adam ne citent pas le même texte et le second s'appuie également sur la prépublication de *La Belle au bois dormant* dans le *Mercurie Galant*. Or cette édition propose un alinéa et un changement du

¹ Adam parle, pour cet exemple, de « double point d'ouverture de parole » (Heidmann & Adam 2010 : 295).

pronom en syntagme nominal, ce qui supprime « toute possibilité d'interprétation par le DIL » (Heidmann & Adam 2010 : 295) :

- (2) Il laissa la Regence du Royaume à la Reine sa mere, & luy recommanda fort la jeune Reine, qu'il aimoit plus que jamais, depuis qu'elle luy avoit donné de beaux enfans, une Fille qu'on nommoit l'Aurore, & un Garçon, qu'on appelloit le Jour, à cause de leur extrême beauté.
Le Roy doit estre à la guerre tout l'Esté, & dès qu'il fut party [...] (Perrault 1696 : 104-105)

On peut également relever que la recommandation du roi est séparée de la supposition par un développement sur les enfants, ce qui éloigne l'éventuel DIL du verbe de parole.

La comparaison est utile à la réflexion, mais il faut rester prudent : la pré-publication dans le *Mercurie Galant* présentant de grandes différences avec l'édition Barbin, il est tout à fait possible d'avoir un DIL dans un cas, mais pas dans l'autre (l'analyse d'Adam va dans ce sens). Le texte du *Mercurie* peut néanmoins aider à mieux comprendre l'édition Barbin, même s'il peut être le fait d'un éditeur qui a interprété le segment à sa manière en le modifiant.

Outre la double question de l'alinéa et du pronom, l'exemple de Lips pose un autre problème, car il s'appuie sur une édition de 1875 qui modernise la ponctuation. Le point-virgule isole le segment mis en évidence de la suite ; on est poussé à penser que la portée du double point s'étend jusqu'à ce point-virgule, et donc qu'il s'agit bien d'un double point d'ouverture de parole. Le segment en gras doit être considéré comme un DIL lié à ce qui précède : le roi recommande sa femme et ses enfants à sa mère en lui expliquant qu'il doit partir tout l'été.

La ponctuation de l'édition *princeps*, que cite Adam, présente en revanche une virgule à la place du point-virgule :

- (3) Il laissa la Regence du Royaume à la Reine sa mere, & luy recommanda fort sa femme & ses enfans : **il doit estre à la guerre tout l'Esté**, & dès qu'il fut parti [...] (Perrault 1697 : 34)

Le segment mis en évidence n'est pas isolé de la suite de la phrase de manière aussi nette que dans l'exemple cité par Lips. Il est possible d'interpréter la virgule et le *et* de relance comme le début d'une nouvelle phrase, ce qui ne serait pas impossible chez Perrault (quoique peu courant), mais on peut aussi voir le double point comme une ponctuation forte (chose fréquente chez l'auteur) et interpréter le segment en gras comme lié à la suite. Il faut ainsi donner la fin de la phrase qu'avait coupée Adam :

- (4) **il doit estre à la guerre tout l'Esté**, & dès qu'il fut parti, la Reine-Mere envoya sa Bru & ses enfans à une maison de campagne dans les bois, pour pouvoir plus aisément assouvir son horrible envie. (Perrault 1697 : 34)

La ponctuation ne délimitant pas clairement les propositions, on pourrait ainsi penser que le segment en gras représente une pensée de la Reine-Mere, dont on sait également qu'elle est une ogresse : comme il sera parti tout l'été, j'aurai le temps de manger ses enfants à mon aise. Le texte du *Mercur* *Galant* invite à lire l'extrait de cette manière. Voici la fin de la phrase également coupée par Adam :

- (5) **Le Roy devoit estre à la guerre tout l'Este**, & dès qu'il fut party, la Reine Mere envoya la jeune Reine & ses enfans, à une maison de Campagne dans les bois, pour y pouvoir assouvir plus aisément son horrible envie. (Perrault 1696 : 104-105)

L'on a sans doute affaire à un raisonnement de l'ogresse, même si le remplacement du pronom *il* par le syntagme nominal *Le roy* et l'utilisation du syntagme « la Reine Mere » semblent écarter la possibilité du DIL. Dans tous les cas, le segment mis en évidence est coupé de ce qui précède et il devient impossible d'y lire une parole du roi.

Les normes en matière de ponctuation ayant évolué depuis le XVII^e siècle, les éditeurs des XIX^e et XX^e siècles ont reponctué les textes de Perrault selon des standards modernes, à l'instar de l'édition Lemerre utilisée par Lips. En observant l'exemple cité ci-dessus, on peut se demander si ce n'est pas parce qu'ils ont reconnu un DIL qu'ils ont modifié la ponctuation, notamment par l'ajout d'un point-virgule, afin d'explicitier la prise en charge énonciative du segment. Dans tous les cas, cette observation pousse à réfléchir au rôle de la ponctuation dans l'identification du DIL.

Avant de clore cette partie sur l'exemple cité par Lips, on relèvera un autre extrait du même conte contenant également le verbe « devoir » :

- (6) [...] le Prince la quitta dès le matin pour retourner à la Ville, **où son Pere devoit estre en peine de luy** : le Prince luy dit, qu'en chassant il s'estoit perdu [...] (Perrault 1697 : 30)

Ne s'agit-il pas là aussi d'une modalité épistémique, d'une supposition qui « ne s'explique bien que de la part du personnage et non pas de l'auteur » ? Le narrateur, ayant déjà montré qu'il en sait plus que les personnages, aurait pu se contenter d'une proposition non modalisée : « où son père était en peine de lui ». Le verbe « devoir » marque plutôt une vraisemblance et suggère que le prince, qui ne sait effectivement pas s'il manque à son père, le pense, ou prononce cet énoncé pour justifier son départ à son épouse.

Pourquoi Lips ne considère-elle pas cet exemple comme un DIL ? En partant du principe qu'elle a bien lu les contes (elle cite d'ailleurs *Cendrillon* pour donner un exemple de discours indirect ; 1926 : 52), on peut penser qu'il ne s'agit pas d'un oubli et qu'elle ne reconnaît pas ce segment comme du DIL, car il ne s'apparaît pas dans ces « petits discours » qu'elle recherche chez Perrault : il ne s'inscrit pas dans le cadre d'un dialogue et il n'y a pas

de verbe de parole dans le cotexte immédiat (contrairement à l'exemple précédent). Est-ce qu'il ne s'agirait pas plutôt d'un de ces « passages ambigus » que décrit Lips :

- (7) Le conteur du moyen âge est subjectif ; il partage les préoccupations de ses personnages ; il mêle sans cesse sa pensée à la leur. De là de nombreux passages ambigus, où l'on ne sait si c'est lui ou eux qui parlent. Or, le style indirect libre, pour être un procédé de grammaire, exige qu'on ne puisse hésiter sur l'identité ni douter de l'objectivité de l'écrivain. (1926 : 125)

Bien qu'il pose problème à Lips, ce mélange des voix est au cœur de nombreuses études qui comprennent précisément le DIL comme un phénomène polyphonique. Jacqueline Authier-Revuz considère ainsi le DIL comme un énoncé bivocal, dans lequel l'ancrage énonciatif est partagé (1993 : 15). La réticence à identifier cet exemple comme du DIL ne serait alors pas due à une indécidabilité quant à la prise en charge de l'énoncé, mais à un manque d'autonomie : la supposition ne se présente pas sous la forme d'un énoncé autonome, mais elle est intégrée à l'énoncé du narrateur par l'emploi d'une relative.

3. « PETITS DISCOURS »

L'extrait que cite Lips est un exemple de DIL « reconnaissable », selon elle, où il n'y a pas de double interprétation possible. Il ne correspond toutefois pas à ce qu'elle pensait trouver dans les contes de Perrault : ce n'est pas un de ces passages contenant de « petits discours ». L'exemple tiré de *Griselidis* non plus, d'ailleurs.

On peut imaginer que cette référence aux « petits discours » évoque des extraits, fréquents chez La Fontaine, où l'on passe d'une forme de DR à l'autre, comme dans cet exemple où un DIL s'imisce entre deux énoncés au discours direct (DD) :

- (8) Un octogénaire plantait. – Passe encore de bâtir, mais planter à cet âge [st. dir.], disaient trois jouvenceaux, enfants du voisinage ; assurément il rادتait [st. ind. Libre]. Car, au nom des dieux, je vous prie, quel fruit de ce labeur pouvez-vous recueillir ? [st. dir.] (La Fontaine, *Le vieillard et les trois jeunes hommes*, cité et commenté par Bally 1912 : 598 ; voir aussi Bally 1914 : 413-416)

Comme l'expliquent Gilles Philippe et Joël Zufferey, La Fontaine utilisait le DIL « pour articuler différentes répliques, au mode direct ou indirect, et il ne semble pas que la compréhension du dialogue en fût alors gênée » (2018 : 11).

Dans les contes de Perrault, les personnages parlent beaucoup, comme le relève Lips, et le narrateur se fait le chef d'orchestre des différentes voix qu'il représente presque autant dans des formes directes qu'indirectes

(environ 55% des cas au DD). L'alternance du discours direct avec le discours indirect (DI) ou le discours narrativisé (DN) permet en outre de mettre en valeur certaines répliques et les dialogues sont rarement représentés entièrement au DD (ce que l'on trouve en revanche fréquemment chez les Grimm) ; ils commencent souvent par un DI, avant de continuer au DD. La représentation des discours peut également refléter des jeux de pouvoirs, comme dans *La Barbe bleue*, où le mari voit ses discours représentés plus souvent au DD que ceux de son épouse, et où des dialogues sont composés de répliques du mari au DD entrecoupées de réponses de sa femme au DI. On trouve même parfois des répliques présentant un glissement du DI au DD.

L'alternance DD-DI permet ainsi de mettre en valeur certains énoncés et certains personnages. Dans ce contexte, on pourrait s'attendre à trouver des cas de glissements DD-DIL ou DI-DIL, comme chez La Fontaine, mais il n'y en a qu'un dans les *Histoires ou contes du temps passé* de Perrault :

- (9) il luy dit, le cœur serré de douleur ? Tu vois bien que nous ne pouvons plus nourrir nos enfans : je ne sçauois les voir mourir de faim devant mes yeux, & je suis resolu de les mener perdre demain au bois, ce qui sera bien aisé, car tandis qu'ils s'amuseront à fagoter, nous n'avons qu'à nous enfuir sans qu'ils nous voyent. Ah ! s'écria la Bucheronne, pourrois-tu bien toy-même mener perdre tes enfans ? Son mary avoit beau luy représenter leur grande pauvreté, elle ne pouvoit y consentir ; **elle estoit pauvre, mais elle estoit leur mere** : Cependant ayant considéré quelle douleur ce luy seroit de les voir mourir de faim, elle y consentit, & alla se coucher en pleurant. (*Le petit Poucet*, Perrault 1697 : 186-187)

Lips n'avait pas relevé ce cas, qui est, en revanche, donné en exemple pour illustrer un cas de DIL de parole adressée à autrui dans une note de l'article de Boré et Malrieu (2016). Il correspond pourtant bien à l'idée développée par Lips lorsqu'elle associe le DIL aux « petits discours ». Le dialogue commence au DD (réplique du mari, puis de la femme), puis continue au DN (paroles du mari, puis de la femme évoquées sans être représentées) ; après un DIL représentant une pensée (peut-être même prononcée) de la femme, sa résolution est présentée sous une forme minimale de DI (*elle y consentit*).

Le segment identifié comme du DIL intervient dans un échange entre la femme et son mari tournant autour de deux prises de décision motivées par des réflexions : *elle ne pouvoit y consentir* (réflexion : *elle estoit pauvre, mais elle estoit leur mere*) → *elle y consentit* (réflexion : *ayant considéré quelle douleur ce luy seroit de les voir mourir de faim*). Dans ce contexte, le DIL représente l'argumentation de la femme justifiant son refus. La syntaxe et l'incomplétude de l'argumentation plaident en faveur d'un DIL plus que d'un simple récit du narrateur. *Elle ne pouvoit y consentir* est en effet la conclusion d'un raisonnement elliptique : la première proposition marque une concession (il est vrai que je suis pauvre) qui devrait aboutir à la même

conclusion que pour le mari (donc je ne peux pas nourrir mes enfants), mais à laquelle la femme oppose un argument émotionnel (je suis leur mère) qui entraîne une conclusion (donc je ne peux pas les abandonner) annoncée plus tôt par le refus de consentement. La conclusion est intégrée au récit, alors que le raisonnement est présenté de manière autonome, isolé par un point-virgule à gauche et un double point à droite, et sans connecteur argumentatif entre la conclusion et le raisonnement.

Cet exemple intervient bien dans un extrait dialogal où l'on passe d'une forme de DR à l'autre, mais il s'agit d'un cas isolé. Les contes de Perrault présentent de nombreux cas avec le DD, le DI et le DN, mais il n'exploite pas ces glissements avec le DIL. On peut d'ailleurs se demander si l'emploi du DIL dans cet exemple obéit à un principe d'économie (éviter le DD pour s'affranchir du discours citant). Ne pourrait-il pas plutôt servir à montrer l'état de détresse dans lequel se trouve la mère ? Adam commente ainsi ce passage en expliquant que « le DIL surgit dans des moments de délibération particulièrement dramatiques, marqués par un grand nombre d'allusions à l'état intérieur d'un personnage » (Heidmann & Adam 2010 : 296). Si cette théorie ne fonctionne pas pour l'exemple relevé par Lips, le lien avec un processus délibératif (pas forcément dramatique) s'applique néanmoins à deux autres cas, en plus de celui du *Petit Poucet*.

Le premier était sans doute inconnu de Lips, car il n'apparaît pas dans l'édition des *Histoires ou contes du temps passé*, mais dans la prépublication de *La Belle au bois dormant* dans le *Mercurie Galant* :

- (10) Elle approuva tout ce qu'il avoit fait, mais comme elle estoit grandement prévoyante, elle pensa que quand la Princesse viendrait à se reveiller, elle seroit bien embarrassée toute seule dans ce vieux Chasteau. **Qu'y avoit-il à faire ? quel expedient ?** Elle en eut bien tost trouvé. Elle toucha [...] (Perrault 1696 : 86-87)

Le passage suit la pensée de la fée (elle pense, puis trouve une solution et agit) avec une mise en évidence du processus réflexif par l'emploi du DIL.

Le deuxième exemple, tiré lui aussi de *La Belle au bois dormant*, présente un cas particulièrement intéressant pour notre propos sur le DIL au XVII^e siècle.

4. ET LE MOYEN DE...

Dans la deuxième partie du conte, la reine-mère demande à son maître d'hôtel de lui servir au repas ses petits-enfants, puis sa bru. Après avoir réussi à la tromper à deux reprises en lui préparant des animaux de la ménagerie, le maître d'hôtel ne sait plus quoi faire pour la reine :

- (11) Ce fut alors que le pauvre Maistre-d'Hôtel desespera de la pouvoir encore tromper. La jeune Reine avoit vingt ans passez, sans compter les cent ans qu'elle avoit dormi : sa peau estoit un peu dure, quoyque belle &

blanche ; **& le moyen de trouver dans la Ménagerie une beste aussi dure que cela** : il prit la résolution pour sauver sa vie [...]
(Perrault 1697 : 38-39)

Adam suggère que c'est ici « la tension narrative qui motive [la] présence [du DIL] » (2015 : 39). Établissant un lien entre le DIL et les moments de délibération, il précise, en se référant à Voloshinov et à Olsen, que ce DIL « introduit une empathie auteur-personnage » (Voloshinov 1977 : 190-191) et permet de se mettre à la place de ce dernier (Olsen 2002 : 90).

La démonstration est convaincante, mais la question se pose concernant l'étendue exacte du DIL. Le segment mis en évidence est isolé par un point-virgule à gauche et un double point à droite. Il s'agit d'une phrase elliptique marquant une question rhétorique (non marquée, mais certaines éditions modernes ajoutent un point d'interrogation), entourée par des pensées représentées (*desespera de ; prit la résolution de*). L'étude des temps verbaux indique de plus un passage du passé simple à l'imparfait, puis un retour au passé simple. Cependant, les verbes du début de la phrase sont eux aussi conjugués à l'imparfait (et un plus-que-parfait).

Pour Adam, le début de la phrase constituerait une « transition à l'imparfait », et le segment après le double point (*sa peau estoit un peu dure, quoyque belle & blanche*) est rapproché du proto-DIL théorisé par Olsen (Heidmann & Adam 2010 : 293). L'article de 2005 stipulait en fait que ce segment pouvait être « aussi bien attribué à la voix narrative qu'au Maître d'hôtel » (Adam 2005 : 38). Soit, mais la polyphonie n'est-elle pas une des caractéristiques du DIL ?

Il me semble que la différence entre ce premier segment, qualifié de proto-DIL, et celui qui suit, identifié comme un DIL, concerne l'*ancrage modal* de l'énoncé. En effet, l'interrogation du DIL est attribuable au maître d'hôtel, alors que l'affirmation qui précède peut l'être tant au maître d'hôtel qu'au narrateur. Néanmoins, il paraît possible de considérer tout ce passage à l'imparfait entre des énoncés au passé simple comme du DIL. C'est ce que semble suggérer la ponctuation du manuscrit de 1695, où tout le passage est écrit d'un bloc sans signe de ponctuation² :

- (12) Ce fut alors que le Maistre d hostel desespera de la pouuoir encore tromper ; **La jeune Reyne auoit vingt ans passez sans compter les cent ans qu'elle auoit dormy sa peau estoit un peu dure quoy que belle et blanche et le moyen de trouuer dans la menagerie une beste de cet age la**, il prit donc la resolution pour sauuer sa vie [...].
(Perrault 1695a : s. p.)

² De son étude comparant la ponctuation du manuscrit et de l'édition *princeps* Claire Badiou-Monferran conclut que l'économie de signes de ponctuation dans le manuscrit indique qu'il est « orienté vers une lecture à voix haute », alors que l'édition est orientée « vers une lecture silencieuse » (2017 : 191).

Le DIL représente une longue période, sans ponctuation et à l'imparfait, entourée par deux propositions au passé simple et délimitée par un signe de ponctuation avant (point-virgule) et après (virgule). La majuscule après le point-virgule pourrait également être un indice, car des discours représentés commencent (dans les contes de Perrault et dans d'autres textes contemporains) par une majuscule après un signe de ponctuation faible. Rien n'est certain, toutefois, car on trouve également plusieurs exemples de majuscules après un point-virgule qui ne sont pas liés à un discours représenté.

Il s'agirait ainsi du raisonnement du maître d'hôtel entre son sentiment initial (désespérer de pouvoir encore la tromper) et sa résolution (tuer la reine). L'usage de l'expression *vingt ans passez*, d'un registre moins soutenu³, conforte cette hypothèse. La circonstancielle *sans compter les cent ans qu'elle avoit dormi* offre par ailleurs un effet d'accumulation qui épouse le raisonnement du maître d'hôtel (elle a vingt ans passés... et en plus elle a dormi cent ans !) plus qu'une description de narrateur.

L'édition de 1696 présente cependant une ponctuation différente qui complique encore la délimitation du DIL :

- (13) Ce fut alors que Maistre Simon desespera de la pouvoir encore tromper. La jeune Reine avoit vingt ans passez, sans compter les cent ans qu'elle avoit dormi. Sa peau estoit un peu dure, quoy que belle & blanche, & le moyen de trouver dans la Menagerie une Beste de cet âge-là ? Il prit donc la resolution, pour sauver sa vie [...]. (Perrault 1696 : 109)

La deuxième phrase étant isolée par des points, on pourrait en effet se demander s'il faut l'inclure dans le DIL, qui serait alors composé de deux phrases plutôt que d'une période. Un élément la relie néanmoins au segment suivant : le texte présente l'expression *une Beste de cet âge-là*, comme dans le manuscrit (mais contrairement à l'édition *princeps* : *une beste aussi dure que cela*). La référence à l'âge sous forme de reprise anaphorique (avec le démonstratif *cet âge-là*) invite en effet à attribuer les deux phrases au même énonciateur. Relevons encore que le manuscrit et l'édition de 1696 présentent le connecteur *donc*, dans la dernière phrase, qui marque la sortie du raisonnement du maître d'hôtel et le retour à la narration.

La question rhétorique, marquée dans cette édition par un point d'interrogation, semble représenter un cas d'école. La modalité d'énonciation est attribuable au maître d'hôtel, d'une part, mais l'expression *& le moyen de* semble en outre particulièrement intéressante dans un DIL, car elle permet d'introduire une interrogation incomplète avec une structure syntaxique de phrase nominale sans sujet qui se prête bien à la bivocalité du DIL, ce qui ne serait pas possible avec des formes longues comme « je me demande quel est le moyen de... » ou « on peut se demander quel moyen il y aurait de... ».

³ Une recherche dans *Frantext* révèle des occurrences de « passé » dans le sens de « dépassé » principalement dans des correspondances, journaux et mémoires.

Le *Trésor de la langue française* précise d'ailleurs que cette expression s'emploie « Elliptiquement dans des tours interro-exclam. ». Le *Dictionnaire de l'Académie* stipule quant à lui : « On dit dans ce sens, & par manière d'interrogation, *Hé le moyen, hé quel moyen ?* pour dire, Que la chose dont on parle ne se peut faire » (1694 : 101). Dans une interrogative exclamative exprimant qu'une « chose ne se peut faire », la syntaxe employée dans la citation de Perrault implique que l'impossibilité est liée à la personne qui l'énonce : c'est l'énonciateur qui dit qu'il n'est pas possible de faire ce qu'il doit faire. Si le narrateur s'interrogeait sur ce que peut faire un personnage, la phrase demanderait un complément : « et le moyen *pour lui/pour un homme seul* de trouver ... », « Quel moyen avait-il pour ... ». Le phénomène rappelle les constructions impersonnelles comme « il fallut descendre » : en l'absence de pronom datif (il *lui* fallut descendre), « le sujet logique inclut, par défaut, l'allocutaire, c'est là une propriété linguistique de cette locution » (Nølke & Olsen 2002a : 112) ; l'énoncé renvoie donc à la subjectivité du personnage.

L'expression « [et] le moyen de » est souvent liée au DIL, notamment au XVII^e siècle. Deux des exemples de DIL que Goebel tire des *Amours de Psyche et de Cupidon* de La Fontaine contiennent une telle interrogation (1966 : 103 et 108). Et s'il s'agissait d'un indice du DIL ? On en trouve encore quelques occurrences dans la littérature du XIX^e et du XX^e siècle, mais la tournure semble particulièrement à la mode au XVII^e siècle et elle pourrait aider à identifier le DIL par des recherches lexicales. Un premier sondage donne plusieurs autres occurrences chez La Fontaine. On en trouve un grand nombre dans le corpus classique de *Frantext*, notamment dans des dialogues et des textes à la première personne (dont la correspondance de Sévigné). L'impossibilité exprimée dans ces tournures étant liée à la personne qui l'énonce, il paraît logique qu'elle soit fréquente dans les dialogues et que, dans un récit à la troisième personne, elle soit un indice de DIL.

Une recherche ciblée sur une période contemporaine à la publication des contes de Perrault dans le *Mercure Galant* (pour rester dans les mêmes cercles) à l'aide du site de l'*Observatoire de la vie littéraire* donne des résultats très proches, dont celui-ci, qui enchaîne également sur une prise de résolution :

- (14) Elle avoit refusé plus d'une fois de jeunes Amans bien faits, qui s'estoient offerts à l'épouser. **Et le moyen de** prétendre qu'elle se donnast à un vieil homme des plus dégoutans, & sujet d'ailleurs à la plupart des infirmités dont la vieillesse est accompagnée ? Cependant le parti estoit si avantageux pour son Frere, & elle entroit si vivement dans ses interests, que voyant le bon homme toujours obstiné, elle aima mieux se sacrifier à l'entestement qu'il fut impossible de luy faire perdre, que d'estre cause qu'une fortune tres-considerable échapast au Cavalier. **Ainsi elle resolut** de se marier avec le bon homme [...]
(Anonyme, [Histoire], décembre 1696 : 185)

5. PONCTUATION DES ÉDITIONS MODERNES ET IDENTIFICATION DU DIL

Avant de conclure, un détour par le conte en vers *Les souhaits ridicules* montre que les variations de la ponctuation affectent l'identification du DIL au-delà du XVII^e siècle. Les éditions du XIX^e siècle, en particulier, ont tendance à altérer assez fortement la ponctuation, alors que l'on remarque un plus grand respect pour la ponctuation d'époque dans les éditions plus récentes, par souci philologique.

Dans ce conte, les dialogues et les pensées représentées sont nombreux. L'ouvrage correspond en cela à ces exemples proches de La Fontaine qui semblaient à Lips caractéristiques de l'usage du DIL. D'un point de vue énonciatif, le conte, adressé à une jeune femme dans le discours préfaciel, présente ensuite les marques énonciatives d'un conteur qui intervient directement dans le récit pour s'adresser à elle, notamment en évaluant les pensées des personnages (Perrault 1695b : 9). Nous avons affaire à un narrateur que Lips qualifie de subjectif et les exemples qui suivent confirment qu'il n'est pas aisé de distinguer la voix du narrateur de celle du bûcheron.

Vers la fin du texte, alors que deux souhaits ont déjà été (maladroitement) exaucés, le récit présente un moment de délibération important pour le bûcheron. Après plusieurs échanges entre les époux, le lecteur suit les pensées du mari dans un passage où pensées et paroles semblent se mélanger et où l'on ne sait pas toujours qui prend en charge les énoncés.

Un premier paragraphe décrit la réaction du mari au fait que l'aune de boudin soit attachée au nez de son épouse :

- (15) La priere aussi-tost du Ciel fut écoutée,
Et dés que le Mari la parole lascha,
Au nez de l'espouse irritée
L'aune de Boudin s'attacha.
Ce prodige impreuvé grandement le **fascha**.
Fanchon estoit jolie, elle avoit bonne grace,
Et pour dire sans fard la verité du fait,
Cet ornement en cette place
Ne faisait pas un bon effet ;
Si ce n'est qu'en pendant sur le bas du visage,
Il l'empêchoit de parler aisement.
Pour un espoux, merveilleux avantage,
Et si grand, qu'il **pensa** dans cet heureux moment
Ne souhaiter rien davantage. (Perrault 1695b : 9-10, je souligne)

Deux verbes indiquent l'état affectif (*fascha*) et le processus réflexif (*pensa*) du bûcheron. Entre ces deux occurrences, le narrateur adopte le point de vue du personnage : « cet heureux moment » qualifie le fait que sa femme ne puisse pas parler, décrit dans les vers précédents. Il est toutefois peu probable que l'on ait affaire à un DIL, car les vers en italique ne semblent pas pouvoir être attribuables au personnage, le premier étant un

commentaire métanarratif et le second énonçant une vérité générale avec un syntagme nominal à valeur générique (*un espoux*).

Le paragraphe suivant présente la délibération du bûcheron (devenir roi ou annuler le deuxième souhait ?) et commence par une pensée au DD.

- (16) Je pourrois bien, disoit-il à par soy,
Après un malheur si funeste,
Avec le souhait qui me reste,
Tout d'un plein saut me faire Roy.
Rien n'égale, il est vrai, la grandeur souveraine ;
Mais encore faut-il songer
Comment seroit faite la Reyne,
Et dans quelle douleur ce seroit la plonger
De l'aller placer sur un thrône
Avec un nez plus long qu'une aune.
Il faut l'escouter sur cela,
Et qu'elle mesme elle soit la maîtresse
De devenir une grande princesse
En conservant l'horrible nez qu'elle a
Ou de demeurer Bucheronne
Avec un nez comme une autre personne,
Et tel qu'elle l'avoit avant ce mal-heur-là.
(Perrault 1695b : 10-11, je souligne)

L'édition Dellaconne-Liagre (Perrault 1902) fait de l'intégralité du paragraphe un DD en le plaçant entre guillemets. Le cinquième vers, qui présente une vérité générale avec la modalisation *il est vrai*, pourrait toutefois être interprété comme l'évaluation, par le narrateur, du DD du bûcheron. C'est, semble-t-il, ce que propose l'édition Louis Perrin (Perrault 1865), qui interrompt le DD à la fin du quatrième vers en introduisant un guillemet fermant à cet endroit. La fin du paragraphe, au présent, serait ainsi rattachée à la situation d'énonciation initiale (l'adresse à une jeune femme du discours préfaciel). Mais que faire de la fin du paragraphe qui débute par l'injonction *Il faut l'escouter sur cela* ? L'énoncé n'a pas une valeur générale : les vers qui suivent décrivent l'héroïne du récit. Par ailleurs, le paragraphe suivant indique que la pensée du bûcheron a dû être accompagnée d'une parole, puisque l'épouse répond à la demande (implicite) de son mari :

- (17) La chose bien examinée,
Quoi-qu'elle scût d'un sceptre & la force & l'effet,
Et que quand on est couronnée,
On a tousjours le nez bien fait ;
Comme au desir de plaire il n'est rien qui ne cede,
Elle aime mieux garder son Bavolet
Que d'estre Reyne et d'estre laide. (Perrault 1695b : 11, je souligne)

Cela signifie-t-il que la fin du deuxième paragraphe cité (*Il faut l'escouter sur cela* [...]) est un énoncé du narrateur qui paraphrase la question du

bûcheron ? Ou s'agit-il d'une pensée représentée au DD, comme le suggère l'édition Dellaconne-Liagre en rejetant le guillemet fermant à la fin du paragraphe ? Dans ce cas, le texte ferait l'économie, entre les deux paragraphes, de la question du bûcheron à sa femme et le lecteur devrait développer l'ellipse en imaginant que ce dernier a dû interroger son épouse sur le sujet de sa réflexion.

La situation de cet extrait des *Souhais ridicules* est extrêmement complexe d'un point de vue énonciatif et l'on voit que des choix de ponctuation peuvent modifier la prise en charge des énoncés.

6. CONCLUSION

Le DIL est une forme rare de représentation de discours autres dans les contes de Perrault. Il est en outre difficile de lui assigner une fonction particulière. On ne le trouve pas souvent dans ces « petits discours » que mentionne Lips, bien que les dialogues soient fréquents et souvent accompagnés de passages du DD au DI et au DN. Plusieurs cas sont liés à des moments de délibération, comme l'évoque Adam, mais on le trouve également dans des passages extrêmement narrativisés où un dialogue est évoqué, mais pas représenté. Dans ce sens, le DIL n'est peut-être pas une forme de prédilection pour accéder à l'intériorité des personnages, mais plutôt pour garantir la continuité de la trame narrative, à l'instar de ce que décrit Maingueneau :

Son intérêt, c'est précisément de pouvoir atténuer la dénivellation entre discours citant et cité : les paroles, les pensées, les émotions des personnages sont exprimé[e]s directement, sans rompre la continuité de la trame narrative. (2010 : 192)

L'analyse de la représentation du discours autre dans les contes de Perrault montre d'ailleurs que le DI est une forme privilégiée, parce qu'elle permet d'intégrer énonciativement les discours des personnages dans celui du narrateur.

Par ailleurs, si les contes de Perrault contiennent un certain nombre de pensées des personnages, le DIL n'est pas choisi par l'auteur pour les représenter. Les pensées sont le plus souvent intégrées au récit par l'utilisation de formes indirectes, notamment dans des appositions participiales, avec le verbe citant au participe présent. En voici deux exemples :

- (18) Une des jeunes Fées qui se trouva auprès d'elle, l'entendit, & **jugeant qu'elle pourroit donner quelque fâcheux don à la petite Princesse**, alla [...] (Perrault 1697 : 5)
- (19) Le fils du Roi en devint amoureux, & **considerant qu'un tel don valoit mieux que tout ce qu'on pouvoit donner en mariage à un autre**, l'emmena au Palais du Roi son pere, où il l'épousa. (Perrault 1697 : 115)

Ces phrases pourraient fonctionner avec un DIL :

- (20) Une des jeunes Fées qui se trouva auprès d'elle, l'entendit : elle pourroit donner quelque fâcheux don à la petite Princesse ! Elle décida alors d'aller [...]

L'énonciation de la fée serait ainsi mise en avant. Ce n'est cependant pas ce qui importe dans les contes de Perrault, où les pensées représentées ont pour fonction d'expliquer ou de justifier des événements. Les personnages réfléchissent avant d'agir : ils analysent la situation, l'évaluent et entreprennent une action. Or, les participiales permettent d'unir la réflexion et l'action. Le même résultat ne pourrait être atteint avec le DIL, qui couperait, d'un point de vue syntaxique, la réflexion de l'action et ne pourrait fonctionner formellement comme une causale.

Perrault ne semble ainsi pas vouloir donner accès à l'intériorité des personnages. La faible utilisation du DIL dans les *Histoires ou contes du temps passé* pourrait ne pas être liée à une question de modernité ou de développement de la forme, mais plutôt à un format : Christelle Reggiani souligne que la nouvelle est un genre « où l'immersion fictionnelle est plus brève » que dans le roman, qui « constitue la forme générique privilégiée de la subjectivité » (2009 : 122). La grande brièveté des contes de Perrault expliquerait en partie que l'on ne se plonge pas dans l'esprit des personnages, mais que leurs pensées soient réservées à la justification de leurs actions.

Il ressort en outre de l'analyse des quelques cas identifiés comme du DIL que leur délimitation et leur interprétation n'est pas toujours aisée. Les chercheurs ne s'accordent pas toujours, ce qui peut parfois s'expliquer par les différences entre les éditions analysées. La ponctuation n'est en effet pas régulière dans les textes du XVII^e siècle, comme le montre la comparaison du manuscrit de 1695, de la prépublication en 1696 de *La Belle au bois dormant* dans le *Mercurie Galant* et de l'édition *princeps* en 1697⁴. Les éditions modernes ont alors souvent choisi de reponctuer les textes. Or, cette opération demande un travail d'interprétation qui se traduit parfois par des choix décisifs pour l'attribution de certains énoncés. Un segment pouvant être identifié comme du DIL dans une édition du XIX^e siècle peut ainsi ne pas être interprétable de la sorte dans l'édition du *Mercurie Galant*. Si le DIL n'est pas considéré comme une forme répandue au XVII^e siècle, il faut ajouter que la ponctuation et la variation en rendent l'étude encore plus complexe.

⁴ On trouvera cette comparaison sur notre édition en ligne, assurée par le logiciel comparateur de variantes « Variance » élaboré par Mahrer & Zufferey : variance.ch

BIBLIOGRAPHIE

- ADAM J.-M. (2005). Conte écrit et représentations du discours autre. Le cas Perrault. In : J.-M. Lopez Muñoz, S. Marnette, L. Rosier (éds). *Dans la jungle des discours : genres de discours et discours rapporté*. Cadix : Université de Cadix, 27-44.
- AUTHIER-REVUZ J. (1978). Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés. *DRLAV* 17, 1-88.
- AUTHIER-REVUZ J. (1992). Repères dans le champ du discours rapporté (I). *L'information grammaticale* 55, 38-42.
- AUTHIER-REVUZ J. (1993). Repères dans le champ du discours rapporté (II). *L'information grammaticale* 56, 10-15.
- BADIOU-MONFERRAN C. (2017). Enregistrement(s) de la parole et lecture(s) de l'écrit. La ponctuation de *La Barbe Bleue* dans les éditions lettrées et peu lettrées des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. In : A.M. Kristol (éd.), *La mise à l'écrit et ses conséquences*. Tübingen : A. Francke Verlag, 189-210.
- BALLY C. (1912). Le style indirect libre en français moderne, I et II. *Germanisch-Romanische Monatsschrift* 4, 549-556 et 597-606.
- BALLY C. (1914). Figures de pensée et formes linguistiques. *Germanisch-Romanische Monatsschrift* 6, 405-422 et 456-470.
- BORÉ C., MALRIEU D. (2016). Approche textométrique de l'articulation du discours narratorial et des discours directs dans un corpus de contes du XVII^e siècle. *Discours* 19 [en ligne].
- CERQUIGLINI B. (1984). Le Style indirect libre et la modernité. *Langages* 73, 7-16.
- DELHEZ-SARLET C. (1964). Style indirect libre et « point de vue » dans *La Princesse de Clèves*. *Cahiers d'Analyse Textuelle* 6, 70-80.
- Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy, (1694)*, Paris : Coignard.
- ESCOLA M. (2005). *Contes de Charles Perrault*. Paris : Gallimard (Foliothèque).
- FRANÇOIS C. (2017). *Les voix des contes, stratégies narratives et projets discursifs des contes de Perrault, Grimm et Andersen*. Clermont-Ferrand : Presses Universitaires Blaise Pascal.
- FURETIÈRE A. (1690). *Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots françois tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les Sciences et des Arts*. La Haye : A. et R. Leers.
- GOEBEL G. (1966). « Style indirect libre » in La Fontaine's *Amours de Psyche et de Cupidon* (1669). *Romanistisches Jahrbuch* 17, 98-111.
- HEIDMANN U., ADAM J.-M. (2010). *Textualité et intertextualité des contes : Perrault, Apulée, La Fontaine, Lhéritier*. Paris : Classiques Garnier.
- JAUBERT A. (2000). Le discours indirect libre. Dire et montrer : approche pragmatique. In : S. Mellet, M. Vuillaume (éds), *Le style indirect libre et ses contextes*. Amsterdam : Rodopi, 46- 69.
- LIPS M. (1926). *Le style indirect libre*. Paris : Payot.

- MAINGUENEAU D. (2010). *Manuel de linguistique pour les textes littéraires*. Paris : Armand Colin.
- NØLKE H. (2003). Polyphonie linguistique et discours rapporté. *Polyphonie – linguistique et littéraire* 2, 161-184.
- NØLKE H., FLØTTUM K., NORÉN C. (2004). *ScaPoLine. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*. Paris : Kimé.
- NØLKE H., OLSEN M. (2002). Le passé simple subjectif (2). *Polyphonie – linguistique et littéraire* 5, 10-118.
- Observatoire de la vie littéraire. projet « Mercure Galant » : <http://obvil.paris-sorbonne.fr/corpus/mercure-galant/>
- OLSEN M. (2002). *Remarques sur le dialogisme et la polyphonie*. *Polyphonie – linguistique et littéraire* 6.
- PERRAULT C. (1695a). Contes de ma mère Loye. In : J. Barchilon (éd.), *Perrault's Tales of Mother Goose*. New York: the Pierpont Morgan Library, 1956 [fac-similé du manuscrit de 1695].
- PERRAULT C. (1695b). Griselidis, nouvelle, avec le conte de Peau d'Asne, et celui des Souhairs Ridicules. In : *Contes de Perrault*. Genève : Slatkine Reprints, 1980.
- PERRAULT C. (1696). La belle au bois dormant. *Mercure galant* février 1696, 80-123.
- PERRAULT C. (1697). Histoires ou contes du temps passé. Avec des moralitez. In : *Contes de Perrault*. Genève : Slatkine Reprints, 1980 [fac-similé de la deuxième édition Barbin 1697].
- PERRAULT C. (1859). *Les Contes des fées de Charles Perrault*, revus et précédés d'une préface par F. Fertiault. Paris : J. Vermot.
- PERRAULT C. (1865). *Les Contes des fées en prose et en vers*, 2^e éd. rév. sur les éditions originales et précédée d'une lettre critique par Ch. Giraud. Lyon : Louis Perrin.
- PERRAULT C. (1875). *Les Contes de Charles Perrault*, avec deux essais sur la vie et les œuvres de Perrault et sur la mythologie dans ses contes par André Lefèvre. Paris : A. Lemerre.
- PERRAULT C. (1902). *Les Contes de Perrault*, édition classique par le Chanoine Féron. Tournai : Dellaconne-Liagre.
- PERRAULT C. (1987). *Contes*, R. Zuber (éd.). Paris : Lettres françaises.
- PHILIPPE G., ZUFFEREY J. (dir.). *Marges et contraintes du discours indirect libre* : textes mis en ligne par Samuel Estier, avec le soutien de l'Université de Lausanne sur Fabula/Les colloques. URL : <http://www.fabula.org/colloques/index.php?id=3251>
- PHILIPPE G., ZUFFEREY J. (éds) (2018). *Le style indirect libre. Naissance d'une catégorie (1894-1914)*. Limoges : Lambert-Lucas.
- RABATEL A. (1997). *Une Histoire du Point de Vue*. Paris : Klincksieck (Recherches textuelles).

- RABATEL A. (1998). *La construction textuelle du point de vue*. Lausanne, Paris : Delachaux & Niestlé.
- RABATEL A. (2003). La (pré-)réflexivité dans les comptes rendus de perceptions, de paroles et de pensées : la question du mimétisme dans les discours représentés. *Polyphonie – linguistique et littéraire* 7, 1-31.
- RABATEL A. (2009). *Homo narrans : pour une analyse énonciative et interactionnelle du récit*. Limoges : Lambert-Lucas, 2 vol.
- REGGIANI C. (2009). L'intériorisation du roman : brève histoire du style indirect libre. In : G. Philippe, J. Piat (éds), *La langue littéraire. Une histoire de la prose en France de Gustave Flaubert à Claude Simon*. Paris : Fayard, 122-134.
- RODRIGUEZ SOMOLINOS A. (2005). Énonciation et discours rapportés dans les *Fables* de La Fontaine. *Bulletin hispanique* CVII (1), 139-154.
- ROSIER L. (1999). *Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*. Paris, Bruxelles : Duculot.
- SØRENSEN RAVN JØRGENSEN K. (2002). Les verbes de perception, les connecteurs et le discours indirect libre embryonnaire. *Polyphonie – linguistique et littéraire* 5, 149-181.
- VOLOCHINOV V. N. [BAKHTINE M. M.] (1977). *Marxisme et philosophie du langage* (trad. M. Yaguello). Paris : Minuit, [en russe : 1929].
- VUILLAUME M. (2000). Le discours indirect libre. Dire et montrer : approche pragmatique. In : S. Mellet, M. Vuillaume (éds), *Le style indirect libre et ses contextes*. Amsterdam : Rodopi, 107-130.